

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 28 octobre 2019 à 10 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

<u>Membres présents</u>: Mesdames Annie Cazard, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Éric Cantournet, et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés: Mesdames Annie Bel, Sylvie Ayot, Émilie Gral et Messieurs André At, Vincent Alazard, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Jean-Marc Calvet, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Christophe Laborie, Alain Marc, Serge Roques.

Membres ayant voix consultative

<u>Membres présents</u>: Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Annick Audiffred suppléante de Monsieur Alain Garibal et Messieurs Lionel Coursières, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron et Florian Souyris directeur départemental.

Membres absents ou excusés : Messieurs Michel Galtier, Bertrand Pellé et Alain Garibal.

<u>Membre de droit</u> : Madame Michèle Roméro représentant Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron, excusée.

<u>Date de convocation</u>: 15 octobre 2019. Réunion sans condition de quorum faisant suite à la réunion du 14 octobre 2019 convoquée le 20 septembre 2019 et qui n'a pu se réunir en l'absence de quorum.

3 – AUTORISATION DE RECOURIR À L'EMPRUNT ET SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT Y AFFÉRENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu le rapport n° 4.

Considérant que le service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron envisage de recourir à l'emprunt en 2019 pour le pré-financement du F.C.T.V.A. dans les opérations immobilières suivantes de construction du CIS de Laguiole et de modernisation du CIS de Salles-Curan.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires avec pour objectifs un maximum de souplesse couplé à un maximum de sécurité afin de sécuriser l'encours du SDIS contre d'éventuelles crises monétaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- décide de retenir la proposition de la Banque Populaire Occitane dont les modalités sont les suivantes :
 - x Montant du prêt : 325 000 €,
 - x Durée :48 mois,
 - x Type d'amortissement : infine,
 - x Périodicité des intérêts : trimestrielle,
 - x Taux fixe de 0,40 %,
 - x Indemnités de remboursement anticipé : aucunes,
 - x Frais de dossiers : 365 €.
- autorise le président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt,
- ✓ habilite le président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt relais et recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Rodez, le

- 6 NOV. 2019

Le Président,

Jean-Claude Anglars